



Contribution de Jean-Marc de La Sablière, Ambassadeur de France, ancien Représentant permanent de la France aux Nations, 3^e section - ASOM

« Francophonie : L'Académie des Sciences d'outre-mer interpelle le Sommet de la Francophonie »

« La Francophonie à l'ONU »

Séance du 7 juin 2024

1) Langue : l'usage du Français dans les instances multilatérales

La **dégradation est continue** : Elle est freinée à l'ONU par les règles concernant les langues officielles (6 langues) en ce qui concerne les documents et l'interprétation des séances ; elle est plus grave au Secrétariat où, bien qu'il n'y ait deux langues de travail (anglais et français), tout se passe en réalité en anglais. Heureusement les francophones se parlent entre eux en français.

La situation dans les organes de l'ONU ne cesse de **s'aggraver** pour 3 raisons : **La prééminence de l'anglais** dans le monde, compris et parlé par tous ; **les raisons budgétaires**, autrement dit les arriérés américains importants **et le fait que les délégations arabophones et francophones se battent de moins en moins sur la question des langues pour l'application des règles**, dès lors que le secrétariat, faute de moyens, n'est pas en mesure de les appliquer.

Techniquement, les **règles sont bafouées ou tournées**, y compris à Genève, de deux façons : pour les documents par leur diffusion dans bien des cas dans un premier temps sous forme de copies préliminaires en anglais seulement, et en ce qui concerne les séances par le développement, par exemple à New York, de réunions dites informelles ou officielles. Informelles signifie qu'il peut y avoir interprétation simultanée si les moyens sont disponibles, officielles signifie sans interprétation. Les réunions informelles au Conseil de sécurité avec systématiquement l'interprétation étaient autrefois quotidiennes. Elles sont aujourd'hui moins nombreuses pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la disponibilité des moyens. La réalité est que le Conseil étant à moitié paralysé, ses membres dialoguent moins, négocient moins. L'institution tout en multipliant les séances officielles se transforme en scène de théâtre. Le veto manié sans scrupules par les Russes, par les Américains et désormais davantage par les Chinois que dans le passé, est même parfois recherché pour prouver la turpitude de l'adversaire.

Il est à noter enfin que la pratique concernant les langues dans l'Union européenne est désastreuse et a une influence pernicieuse au-delà de l'Union. À Bruxelles, en dehors des réunions ministérielles ou du COREPER, on parle, sauf rares exceptions, anglais. C'est un mauvais exemple pour les institutions multilatérales universelles. En effet, dès lors que dans beaucoup d'organes des NU, en dehors du Conseil de sécurité, les délégations européennes ne s'expriment qu'à travers des déclarations communes, souvent mises au point après des heures de négociations sur un projet en langue anglaise, les conséquences pour le français sont dramatiques. Les déclarations européennes, lorsque la présidence de l'Union n'est pas dévolue à la France, sont en général en anglais. Donc pour résumer Brexit mais pas d'Exit de l'anglais.

Le tableau de l'usage du français dans les instances internationales est donc triste. Il est à prévoir que la situation va être affectée par les progrès de l'IA. On peut imaginer qu'il y aura des progrès dans la rapidité de traduction des documents, qu'une vérification sera assez aisément faite. En revanche les premières expériences sur l'interprétation laissent plus sceptiques. On imagine les orateurs parlant plus doucement, obligés de reprendre eux même en anglais des propos mal traduits, ne tenant pas compte des subtilités du discours comme un bon interprète peut le faire.

2) La Francophonie politique, d'influence.

Il faut faire une distinction entre trois cas de figure : les votes concernant les résolutions, les votes pour l'élection aux organes et les échanges de fond dans le cadre de la francophonie.

a) Sur les votes des projets de résolution, il peut arriver que dans de rares cas, la France en difficulté à l'ONU, ait dû mener de grandes campagnes diplomatiques universelles, très élaborées, structurées tactiquement, lui permettant d'obtenir le soutien de pays amis dont bien des francophones. Les exemples vécus que je vais citer datent un peu. Ce fut le cas par exemple en 1986 et en 1987 sur la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière année, le projet de résolution australien mettant en cause implicitement le résultat du référendum de septembre n'a obtenu deux mois plus tard environ que 69 voix, soit moins que la somme des votes négatifs et des abstentions. Nous avons également entrepris un effort diplomatique exceptionnel en 1995 lors de la reprise d'une dernière campagne d'essais nucléaires. Nous avons dû aller chercher les votes un par un dans le monde. Finalement la résolution contre les essais, qui d'après mon souvenir ne nommait ni la France ni la Chine, n'a obtenu que 85 voix dont 10 pays de l'UE. Il y a eu 18 votes contre dont celui de la GB et de pays francophones.

Ces cas sont cependant très exceptionnels. Il y a sur de tels sujets des commentaires très exagérés sur le passé laissant entendre implicitement que ces cas pouvaient être fréquents, que la France pouvait facilement influencer le vote des pays africains francophones. Je suis toujours un peu surpris de ces affirmations. Je rappelle d'abord que même du temps où se mettait en place ce qui a été appelé la « France-Afrique » il y eut une division des votes des pays francophones à l'ONU sur l'Algérie, en 1962. On oublie sans doute que le Maroc et la Tunisie étaient à la manœuvre pour le compte du GPRA. Il faut également rappeler qu'aucun pays francophone n'a voté en 1976 avec la France contre la résolution de l'Assemblée Générale sur

le référendum à Mayotte introduite par le Cameroun. Il y a eu 102 votes pour, 28 abstentions, et un seul vote contre, celui de la France. Ces commentaires omettent aussi de dire que depuis longtemps sur la plupart des votes à l'Assemblée générale des NU, les pays du Sud ont tendance à voter comme le groupe des 77 sur les questions non politiques et qu'il y a eu longtemps aussi un vote non aligné sur des sujets politiques. C'est oublier enfin que sur un nombre significatif de sujets politiques, et nord/sud la France gaulliste et Mitterrandienne, ayant souvent des positions proches ou compatibles avec celle des pays du Sud, la question de rechercher des soutiens ne se posait même pas.

J'ajoute que dans mon expérience de 15 années de Nations Unies je n'ai eu que rarement à être un peu insistant auprès d'une délégation amie francophone du sud pour un vote sur un projet de résolution français ou pour contrer un texte y compris américain. Il fallait le faire chaque fois avec des arguments de fond pour convaincre et en ayant le souci que cela ne constitue pas une gêne pour la délégation, ce qui était le cas si d'autres pays du sud, d'autres continents, soutenaient la position française. C'est ce qui est arrivé par exemple dans l'affaire kurde au Conseil de sécurité en 1991. Distinguer les Africains francophones des non francophones peut aussi être artificiel. Sur la question irakienne en 2003 au Conseil de sécurité, mes informations sur ce qui se tramait dans les coulisses, sur les pressions américaines dans les capitales, sur les manœuvres de Tony Blair, venaient surtout des latinos -américains et d'une délégation africaine amie, lusophone. Dans la crise de la Côte d'Ivoire deux ou trois ans plus tard, la France a travaillé étroitement et surtout avec Kofi Annan, le Nigeria, le Ghana et l'Union africaine.

b) J'en viens rapidement aux élections à des organes des Nations unies. Sur ce point, le club francophone fonctionnait bien avec ou sans échange. La France compte tenu des différents cercles dont elle faisait partie et de sa politique gaulliste était difficile à battre. Les francophones du Sud savaient qu'avoir la France présente dans une instance leur garantissait souvent un canal privilégié. La question du vote des candidats africains francophones ne se posait pas en général car la représentation africaine dans les organes était réglée par des mécanismes complexes au sein du groupe africain pour assurer des équilibres sous régionaux internes et éviter toute compétition.

Dans la francophonie « multilatérale » l'idée de club me paraît essentielle. Les francophones se sentent bien ensemble, en confiance, même s'ils sont dans des situations différentes. Comme dans tous les clubs cela doit fonctionner dans les deux sens. « It's two way street » comme disent les Anglais. Lorsque la présidence d'un organe est occupée par un pays francophone, l'accès et la coopération entre francophones est facilitée ; le dialogue est aisé, parfois complice. Je pense par exemple à la situation que j'ai connue lorsque le Ministre gabonais Jean Ping était Président de l'Assemblée Générale.

Quelques mots pour finir sur les groupes francophones dans les institutions multilatérales. Il faut avoir de bons délégués de la francophonie sur place, ce qui n'est pas toujours le cas. Dans le cas d'un groupe dynamique, ce qui dépend aussi des Ambassadeurs francophones, il peut y avoir de très intéressantes réunions sur le fond organisées, y compris avec des intervenants extérieurs. C'est particulièrement pertinent sur des sujets transversaux comme le climat ou la

santé. Cela se passe ainsi à Genève ou à l'occasion de grandes conférences. Il ne s'agit pas de votes mais d'échanges entre délégations parlant librement, amicalement sans compte rendu. Ces échanges sur le fond enrichissent les délégations qui peuvent en faire ensuite le meilleur usage dans leurs enceintes privilégiées de négociations (mai 2024).